



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 26-2454 du 29 AVR. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Fabrice LAUNAY
Attaché territorial
Personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)
Direction Appui à la performance
Direction générale des services

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,
Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,
Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des services du Département,
Vu les articles L.330-1 et R. 330-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration,
Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,
Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,
Vu l'arrêté en date du 20 octobre 2022, portant désignation de Monsieur LAUNAY, Responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au Département de la Sarthe,
Considérant l'adaptation d'organisation des services à compter du 1^{er} mai 2026,
Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

- ARTICLE 1 Déléation est donnée à Monsieur LAUNAY, attaché territorial, Personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA), à l'effet de signer :
- tous les actes relevant de l'exercice de ses fonctions de Responsable de l'accès des documents administratifs (PRADA) au Département de la Sarthe, telles que définies dans l'arrêté portant désignation aux fonctions de Responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au Département de la Sarthe.
- ARTICLE 2 Déléation est donnée à Monsieur LAUNAY, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses fonctions, telles que définies dans l'arrêté portant désignation aux fonctions de Responsable de l'accès des documents administratifs (PRADA).
- ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur LAUNAY et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER


Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 29 AVR. 2026
et de sa publication ou notification le 29 AVR. 2026